Merci Madame la Présidente,

Permettez-moi d‘abord, au nom du Comité, de féliciter la délégation de France pour le dialogue très constructif avec le Comité.

Comme rapporteur du Comité pour le rapport initial de France, j’ai un privilège d’exprimer quelques réflexions *ad hoc*, en attendant les observations finales, qui viendront à la suite.

Mais avant ça, permettez-moi d’exprimer un mot un peu personnel. J’aime la France, j’y ai habité quatre heureuses années dans une communauté avec les personnes ayant un handicap intellectuel et psychosocial, j’y fait aussi mon DEA.

Cependant, je suis déçu de voir les niveaux de discrimination structurelle des personnes dans situation du handicap en France. J’ai un doute que Liberté, Égalité, Fraternité, qui est la devise de France, un pays de droits de l’homme par définition, n’est pas vraiment appliqué aux personnes dans situation du handicap.

Institutionnalisation des personnes avec un handicap, y-compris des enfants, ainsi que le manque de l’objectif de mettre fin à l’institutionnalisation, préoccupe beaucoup.

Il reste très préoccupant les dispositifs d’hospitalisation et le traitement sous contrainte basée sur la pathologisation du comportement, basée sur des déficiences et des soupçons.

Plus de 700 000 personnes en France restent privées de leur capacité juridique sur la base de leur handicap, ainsi privés de leurs droits humains par la suite.

J’entends, qu’institutionnalisation, hospitalisation et traitement sous contrainte, aussi tutelle et curatelle sont erronément perçues comme moyen de protection de la personne ayant un handicap.

Cependant, protection de la personne ne se traduit pas à privation de ses droits humains! Protection de la personne se traduit par la protection et promotion de ses droits humains, y-compris, de toutes personnes en situation du handicap, sur un même pied d’égalité avec tout le monde!

J’espère beaucoup que l’examen du rapport initial de France dans le Comité des droits des personnes handicapées de l’ONU va aider l’État Partie reconsidérer la conception du handicap à travers tout sa législation at régulation et de la changer au modèle du handicap, basée sur les droits de l’homme.

Pour aider les États Parties, le Comité a préparé les Observations Générales, qui explique les différentes provisions de la Convention de l’ONU, aussi sur les sujets que je viens de nommer. Je vous invite à consulter ses Observations Générales.

Pour avancer l’application de la Convention de l’ONU, l’implication des associations représentatives des personnes handicapées dans les consultations et prise de décisions au nouveau politique et administratif est une condition absolument préalable et nécessaire.

Votre excellence Mme Sophie CLUZEL: Nous avons bien entendu la bonne volonté et détermination du gouvernement de France à appliquer le modèle du handicap basé sur les droits de l’homme dans toutes les domaines de vie. Nous espérons que nos recommandations vont vous accompagner dans cette démarche. Je vous remercie encore et rend la parole à Mme la Présidente du Comité.